

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
1 – 2022 / N° 3**

**SEANCE du 08 FEVRIER 2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0  
Date de la convocation : 28.01.2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne.

**Absent excusé :** GUILLEMINOT Jean- Pierre

**Objet : Rachat des illuminations de Noël en fin de contrat + contrat de location de 2022 à 2024**

Le bureau informe l'assemblée que le contrat à la société DECOLUM pour la location des illuminations de Noël arrive à sa fin. Il est possible de racheter le matériel dans l'état à savoir 20 décors LED. Il propose de racheter ces illuminations pour un montant de 114.19 € HT.

Une proposition de contrat de location a été demandé avec de nouveaux décors pour 3 ans (2022, 2023, 2024). Le montant est de 1664.28 € TTC par an avec possibilité de rachat des illuminations en fin de contrat début 2025 pour 49.94 € TTC.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de rachat à la société DECOLUM pour 20 illuminations LED pour un montant de 114.19 € HT.
- **ACCEPTE** de signer un nouveau contrat avec la société DECOLUM d'une durée de 3 ans pour un montant de 1664.28 € TTC par an.
- **DIT** que cette dépense sera prévue sur le budget Principal 2022 à l'article 6135.
- **DIT** que le rachat des illuminations sera prévue au BP Principal 2022 à l'article 2188.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10/02/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 17.02.2022  
Et de la réception en Préfecture le 17.02.22

Le Maire